

JOURNAL DE LYON

Bureaux de VENTE: rue Centrale, 34

ÉDITION DU MATIN

Bureaux de VENTE: rue Centrale, 34

La rédaction ne répond pas des articles communiqués et ne change pas de les renvoyer. — Toute lettre non affranchie ou insuffisamment affranchie sera rigoureusement refusée.

Rédacteur en chef:
A. SCHNEEGANS
Ancien député du Bas-Rhin

ANNONCES ANGLAISES
30 c. la ligne

PRIX DE L'ABONNEMENT:
Ville de Lyon..... Trois mois : 9 fr. Six mois : 18 fr. Un an : 36 fr.
Département du Rhône..... 10 fr. — 20 fr. — 40 fr.
Autres départements..... 12 fr. — 23 fr. — 46 fr.
Pour l'étranger, le port en sus.
Les Abonnements partent du 1^{er} et du 16 de chaque mois.

ADMINISTRATION ET BUREAUX
A LYON
41, Rue de l'Hôtel-de-Ville, 41

Gérant:
C. THÉNÉSY
Imprimeur de H. Storck, Lyon.

Le prix de l'abonnement est payable d'avance; on ne servira pas les demandes non accompagnées d'un mandat sur la poste à l'ordre du Gérant.

NOUVELLES DU JOUR

22 août.

Le rôle important qu'a joué le centre gauche durant la dernière session législative, son adhésion formelle à la république et l'influence personnelle de plusieurs de ses membres, appellent d'avance l'attention générale sur la publication dont nous avons reproduit en partie hier le préambule.

Nous y revenons aujourd'hui en rétablissant, dans son intégralité, ce manifeste, où se trouvent très-nettement accentuées les déclarations dont le général Chanzy s'était fait l'organe, on s'en souvient, lorsqu'il fut élu président de cette réunion. Mais ce n'est là, ainsi que nous l'avons annoncé, que le point de départ d'une œuvre de propagande, à laquelle le comité de direction du centre gauche paraît vouloir se consacrer avec ardeur. Définir les principes de la politique républicaine conservatrice, en expliquer le sens, en développer les conséquences, tel est le but que se proposent les fondateurs du *Bulletin conservateur républicain*, correspondance quotidienne destinée aux journaux qui en feront la demande. On ne peut qu'applaudir à ces intentions excellentes, et la plupart de nos confrères y applaudissent en effet comme nous l'avons fait nous-mêmes.

Le *Journal officiel* publie un rapport du ministre de la guerre au président de la République, ayant trait à diverses modifications qui devront être introduites dans les règlements militaires.

Le décret, approuvant les conclusions de ce rapport, statue, conformément à un amendement voté par la Chambre, que les militaires de tous les grades devront toujours avoir le temps et la liberté nécessaires pour remplir leurs devoirs religieux.

La loi sur l'ivresse appelle une autre modification dans les règlements en vigueur. Dorenavant l'ivresse sera, dans tous les cas, et même quand elle ne trouble pas l'ordre, réputée fautive contre la discipline et punie comme telle.

Le décret touche ensuite aux divers genres de punitions qui peuvent être infligés aux sous-officiers, caporaux et soldats. Nous y remarquons la disposition qui interdit aux militaires de tirer le sabre sans être attaqués, mais stipule expressément qu'ils ne doivent pas hésiter à s'en servir dans le cas de légitime défense.

Le décret établit, en outre, que dans certains cas, les caporaux et soldats pourront être mis en « cellule de correction », peine supérieure à celle de la prison et qui, sauf erreur de notre part, n'existait pas pour l'armée. Enfin, les punitions disciplinaires de prison devront toujours être subies au corps.

Il a été fait quelque bruit d'avertissements officiels qui avaient été adressés, disaient-ils, par le gouvernement à certains organes bonapartistes, lesquels ont poussé les hauts cris, déclarant qu'on enchaînait leur liberté et protestant contre la prétention de fonder la République sur le « silence forcé » de la presse.

C'est, en effet, un moyen qui appartient au propre au césarisme, et bien qu'il y ait, de la part des journaux qui ne surent qu'approuver les mesures de rigueur du dernier régime, une certaine audace à se poser aujourd'hui en victimes du despotisme, nous venons avec une peine que le gouvernement donnât prise à des reproches de cette nature. Mais il résulte du *Recueil de l'événement* que nous reproduisons plus loin, que toute cette affaire a été fort exagérée, et qu'au fond l'ordre et le Gaulois ont eu seulement à souffrir de l'excès de zèle d'un ancien confrère au bonapartisme.

Le conseil général de la Corse ou plutôt la minorité impérialiste de ce conseil ne pouvait manquer de faire parler d'elle. Une dépêche d'Alaccio, que publient les *Débats*, nous fait connaître le joli tour qu'elle vient de jouer aux libéraux. Espérant diviser le parti républicain, les bonapartistes imaginèrent de mettre en avant, pour la présidence du conseil, la candidature radicale de M. de Corsi, condamné politique sous l'empire et nommé conseiller à la cour de Bastia après le 4 septembre. Mais

le candidat libéral, M. Limperani, pour ne point diviser le parti républicain, a engagé ses amis à accepter cette candidature, et M. de Corsi a été élu à l'unanimité, y compris les voix bonapartistes.

Les troubles de Belfast dégénèrent, paraît-il, en scènes de vandalisme. Les magasins sont livrés au pillage. On démolit les maisons, et malgré l'accumulation des troupes et des gens de police, l'ordre n'était pas encore rétabli hier mercredi. Nous résumons plus loin les informations que nous apporte la presse anglaise, et l'on verra par ces nouveaux détails à quel degré d'acharnement et de violence on s'est livré les perturbateurs.

On n'a pas oublié quel émoi produisit dans le public et dans les journaux de Londres la nouvelle que le vice-roi d'Égypte se disposait à envahir l'Abysinie. Le *Morning Post* constate aujourd'hui que ces bruits étaient empreints d'une grande exagération. Non-seulement le gouvernement égyptien ne songe pas à attaquer le prince Kassa, mais ce sont les sujets du prince Kassa eux-mêmes qui, par leurs incursions et leurs dévastations, ont nécessité, de la part du khédive, le déploiement de forces dont on s'est ému. Nous ne savons où le *Morning Post* a puisé ses informations. Si c'est auprès du khédive, il n'y a rien d'étonnant à ce que celui-ci affirme que c'est... le lapin qui a commencé.

« La société laïque, disait hier le *Français*, c'est la société athée ».

C'est là une proposition qui est acceptée comme une incontestable vérité par une certaine école politique, nous devrions plutôt dire religieuse, car pour elle toutes les questions politiques se résolvent en questions religieuses. Ce parti, quelques uns l'appellent le parti réactionnaire, d'autres le partierclerical, toutes les dénominations qui ont au même degré le don d'irriter ceux auxquels on les applique. Nous sommes fort embarrassés pourtant (ne voulant obscurcir cette discussion par une question incidente de nature à blesser nos adversaires), de trouver une autre appellation qui les satisfasse et qui en même temps les désigne clairement.

C'est en fait d'aujourd'hui que date la confusion que l'on veut établir entre la société ou l'Etat laïque et la société ou l'Etat athée, et pour ne pas remonter plus haut, chacun se souvient que ce fut au nom de cette confusion que, dans les dernières années de l'empire, ce même parti combattit la création de bibliothèques communales et populaires, tentée par M. Jean Macé. Tout ce qui était laïque, devenait aussitôt athée. Ceux qui, se plaçant en dehors de toute controverse religieuse, essayaient de fonder des œuvres également accessibles aux catholiques, aux protestants, aux israélites et aux libres-penseurs, étaient traités d'ennemis de la religion. Ils voulaient réunir sur un terrain commun toutes les croyances, trouver un endroit neutre où chaque religion et chaque opinion philosophique pourrait se rencontrer pour le profit commun avec ses voisines; — et cette œuvre de conciliation était aussitôt dénoncée comme une œuvre d'hostilité contre l'Eglise et contre le principe religieux. Les protestations de ces pionniers de l'instruction populaire n'y purent rien : l'Etat laïque et l'Etat athée étaient synonymes.

Et pourtant est-il rien de plus simple que ce principe de l'Etat devant rester laïque? Rien qui semble moins prêter à la confusion que l'on veut établir? Bien plus! est-il conception plus adaptée à notre situation actuelle, à nos nécessités de la société moderne? L'Etat peut-il avoir, en tant qu'Etat, une religion dans la cheminée, lorsqu'un scrupule l'arrête.

Quel intérêt, se dit-il, le baron pourrait-il avoir à m'expliquer cette feuille agricole et départementale? car l'envoi certainement vient de lui.

Il se décida donc à ouvrir le journal, comptant y trouver une réponse à sa question. Le calcul était juste : ses yeux s'arrêtèrent à une marque faite au crayon rouge qui soulignait un article. L'article lui-même était conçu en ces termes :

« Le cruel fléau asiatique que nous souffrons depuis tant de semaines, ne cesse pas d'étendre ses ravages. Il semble que la main de Dieu ait pris à tâche de s'appesantir sur la Normandie. Parmi les villages les plus cruellement éprouvés, nous citerons Marilly, Méryville, Bellefosse et Nogean. La maladie n'épargne ni l'âge, ni le sexe. Entre autres victimes, nous apprenons la mort de M. le maire de Bellefosse qui a succombé, de son zèle à venir au secours de ses administrés. Hélas! nous d'ajouter que ce nouveau malheur n'a pas déssimé le courage des honorables propriétaires de Pendorri. Les possesseurs du château d'Ivry et de la Haie-Blanche rivalisent de dévouement et d'abnégation. Espérons que les prières des fidèles sauront désarmer le courroux divin, et triompher d'un fléau qui résiste aux efforts de la science ».

En toute autre circonstance, le marquis n'eût pas manqué de classer cet article parmi les curiosités du même genre dont il s'amusait à faire collection. Mais en ce moment Octave n'eut qu'une pensée : le danger était réel, bien plus grave et bien plus pressant que les autres. Les exagérations même du journal ajoutaient à ses craintes. Discuter avec lui-même, attendre de nouveaux renseignements lui paraissait une lâcheté sans exemple. Quel que fut son état de faiblesse, il se répétait que le

seul parti à prendre était d'accourir au plus tôt, quitte à tomber en route. D'où venait ce mystérieux appel? Il ne pensait plus au baron. Involutionnairement, il songeait que Madeleine, livrée à elle-même, avait dû choisir le moyen détourné de l'avertir et de lui demander secours. A peine cette pensée lui fut-elle venue qu'il s'élança vers la porte et tira le cordon de la sonnette. Le valet de chambre parut.

— Va-t'en vite M. de l'escot, et dis-lui que je l'attends. Vite!

Tout repos lui était odieux. Ajoutez que l'excitation morale lui donnait comme un surcroît de force et qu'il était alors capable de marcher sans appui, lui qui, la veille encore, se traînait au bras de Maxime. A le voir l'œil vif, le teint chaud, on n'eût pas hésité à le croire en pleine santé. Un certain tremblement des lèvres dénotait seul la fièvre intérieure qui brûlait son sang. Las d'attendre, il s'accrocha au chevet du lit, et ses yeux rencontrèrent la lettre qu'il avait oublié d'ouvrir. Il se jeta sur elle avec une sorte d'élan nerveux et reconnut l'écriture du chevalier d'Eschon.

Cette lettre, dont les termes ambigus n'usaient pas manqué de surprendre un esprit moins troublé que le sien, ne contenait que ces mots :

« Mon cher ami, je regrette d'avoir de bien pénibles nouvelles à vous annoncer; mais, dans de paucilles conjonctures, il n'est impossible de garder le silence. Vous devez savoir que c'est la grave danger qui nous menace. Ne venez point cependant; mais comptez que nous ne tarderons pas à vous rejoindre à Paris. Votre présence ici serait inutile. Elle ne ferait qu'augmenter le malaise moral du baron qui a perdu tout son courage. Adieu, mon cher ami, je vous écrirai tous les jours, et croyez que je me ferais un cas de conscience de vous laisser ignorer la vérité ».

Si l'on n'avait jamais demandé que cette laïcité de l'école, c'est-à-dire de l'Etat, nous sommes certains que nul n'aurait pu protester; et pourtant c'est la l'enseignement laïque, c'est là l'école laïque, qui provoque tant de réclamations de la part d'un certain nombre de journaux!

Malheureusement, à cette proposition juste, on en a substitué peu à peu d'autres, qui ne le sont plus. Nous avons vu ici même, en plein conseil général du Rhône, l'an dernier, s'affirmer une opinion qui dénature étrangement ce principe de la laïcité de l'école : un conseiller général déclarait que non seulement l'Etat ne devait avoir que des écoles laïques, mais encore que tous les enfants devaient être obligés de fréquenter ces seules écoles;

système d'enseignement qui aboutirait à la pire des tyrannies. Puis encore d'autres ont demandé, dans les assemblées et dans les journaux, que l'Etat interdit systématiquement aux frères d'enseigner, alors même qu'ils seraient munis du brevet de capacité comme les autres instituteurs; puis enfin, que l'Etat fit enseigner dans ses écoles, à la place de la religion, telle doctrine philosophique. On en arrivait ainsi à écarter l'enseignement religieux, au nom de la liberté de conscience, et, au lieu de s'en tenir à cette neutralité sage, à lui substituer, au mépris de cette même liberté, un autre enseignement, qui n'était plus religieux, mais qui pouvait être accusé par ses adversaires d'être anti-religieux.

L'exclusivisme des partisans du *Français* se retournaient ainsi et devenait un autre exclusivisme. Les uns ne voulaient faire que des écoles catholiques; les autres arrivaient à ne faire que des écoles anti-catholiques.

Si c'était contre cette dernière doctrine que s'élevaient les journaux comme le *Français*, nous n'aurions rien à dire; ce n'est plus là en effet ni l'école ni l'Etat laïque, et l'on serait bien près de l'Etat athée contre lequel on proteste. Mais il n'en est rien. Ce dont ce parti ne veut point, c'est de la neutralité de l'Etat et de l'école; ce qu'il veut, c'est un Etat enseignant dans ses écoles une religion particulière, qui est le catholicisme en France, mais qui pourrait être le protestantisme en Prusse et la religion grecque en Russie, système parfaitement antilibéral et injuste dans des pays où diverses religions et diverses opinions philosophiques vivent mêlées et confondues.

Et c'est précisément parce qu'il n'est pas possible en France de modifier cette situation, parce que l'Etat doit organiser ses écoles conformément aux besoins et aux nécessités du pays, parce qu'il doit égale instruction à tous les enfants, — c'est pour cela que l'école publique ne peut être que ce que nous avons dit, laïque, avec faculté donnée à chaque enfant de recevoir tel enseignement religieux que ses parents désirent.

C'est là l'Etat laïque; et nous le demandons à tous les esprits sincères, est-il permis de dire que ce soit là un Etat athée?

COURRIER DE PARIS

21 août 1872.

Si j'étais petit oiseau...

N'y a-t-il pas une romance qui commence ainsi et qui fait concurrence, dans les pensionnats de demoiselles, avec cette autre, non moins émolliente, qui commence par : *D'où viens-tu, beau nageur?*

Quoi qu'il en soit, si j'étais petit oiseau, j'attendrais une bouffée de vent d'ouest, et, déployant mes ailes, je m'envolerais par-dessus les Vosges au-dessus de Belfort; car, au milieu des affirmations et des démentis qui se croisent, on sait de moins en moins ce qu'il advient de cette ville et des ateliers plus ou moins nationaux que la Prusse y entretient. Tel journal jure qu'il n'agit absolument que de manœuvres à la pioche et à la brouette que l'on imagine pour occuper les soldats. Un confrère répond que les brouettes portent autant de poudre que de terre et sont accompagnées de canons. Les Allemands ne construisent-ils pas, dit-il, une petite demi-lune. Que veut-tu dire avec la demi-lune, réplique un autre, c'est bien une lune tout entière.

En attendant que l'on soit fixé, il est curieux de constater que les partisans de la lune sont

presque exclusivement les journaux bonapartistes. Les feuilles de la légitimité font bien chorus avec eux, cela rentre dans leur système, qui consiste à nous persuader que la France sera bernée par le monde entier jusqu'à ce qu'elle ait pris leur ours; mais leur litanie manque de conviction et de nerf. Ils sont gênés dans leur tactique par un fonds d'honnêteté que les gens de l'empire portent plus légèrement.

Ces derniers enregistrent, avec la joie de l'archange déchu, les bruits les plus alarmants sur cette affaire de Belfort, et, naïvement, croient par là servir la combinaison que vous savez. S'ils pouvaient établir que nous avons les deux pattes de la Prusse sur la gorge au lieu d'une seule, ils n'y manqueraient pas, s'imaginant qu'on en rendra responsable le gouvernement actuel, et que personne ne s'aviserait de penser le moins du monde au gouvernement précédent.

Décidément il faut que les lecteurs français aient donné des preuves non équivoques de leur humeur accommodante, pour qu'on ose leur servir de pareilles excentricités. Mais, comme l'a écrit Voltaire,

Toujours un peu de vérité
Se mêle au plus grossier mensonge.

Je reconnais donc pour parfaitement exact que, si Napoléon III et son cortège étaient à Trouville au lieu d'être à Brighton, nous serions bien vite débarrassés de toutes ces rumeurs probablement exagérées et, en tout cas, malveillantes sur le sort de la France en général et de Belfort en particulier. Tout simplement on n'en parlerait pas, et l'on n'en parlerait pas parce que trop parler coûte.

Al! que n'ait pas dit la presse à gages d'autrefois si cet emprunt de quarante-trois milliards de souscription avait eu lieu sous le régime des abeilles! Les journaux qui soutiennent aujourd'hui le gouvernement, n'ont fait aucune difficulté de convenir qu'il y a une grande part de fantasmagorie dans ce chiffre extraordinaire. Mais quel cantique de la part du *Gaulois* et autres si l'indéfinissable cassette était encore de ce monde!

Il en est de même pour tout. Faire le silence et organiser le mensonge, voilà tout le secret de l'empire, à l'aide duquel il nous prouverait, non seulement que Belfort ne court aucun risque, mais que les empereurs d'Autriche et de Russie ne vont à Berlin que pour se déclarer en notre faveur.

Un ambassadeur de Venise à Londres, du temps de Cromwell, voulant donner à son gouvernement une idée de la puissance du Protecteur, écrivait : « Cet homme peut tout, il a bâillonné la presse, il parle et il ment tout seul ».

Voilà l'image de l'empire en deux mots, sauf que je ne veux pas comparer Cromwell à Napoléon III pas plus qu'à M. Rouher. Une fois seulement, ce régime a donné la parole à d'autres, il n'a pas tenu longtemps. Vous pouvez compter qu'avec Sedan sur la conscience, on ne l'y reprendrait plus, et qu'il ne lui resterait rien d'autre à sa théorie des trois tronçons un appendice destiné à prouver que la séparation de l'Alsace-Lorraine en forme un quatrième et résulte d'une des grandes pensées du régime.

Ce charlatanisme bonapartiste s'étend d'ailleurs à tout.

Il y avait à Trouville une rue Napoléon, qui est naturellement devenue la rue Thiers. Cela est dans l'ordre, et personne n'en peut rien dire parce que, si le cheval de Caligula était au pouvoir, il aurait aussi sa rue. On changera des inscriptions, mais on ne changera pas les vieilles habitudes.

Or, savez-vous ce qu'on imagine là-dessus je ne sais quelle feuille; c'est que la rue en question est escarpée, ne conduit à rien, et que le conseil municipal lui a donné le nom du chef de l'Etat par une fine ironie normande à l'adresse de ce régime.

Mais à quoi songez-vous donc, o dévins convaincus? Et comment ce que vous qualifiez d'ironie devient-il une délicate flatterie, quand il s'agit de Napoléon III? Et comment surtout avez-vous le front de parler de chemins qui ne mènent à rien, quand vos patrons nous ont menés où nous sommes? En vérité, c'est croire les Français par trop bêtes que de leur jeter de pareilles bordées à la figure.

Je ne m'en plains pas, pour ma part, au point de vue de la correspondance du moins, car la chronique bat l'aile de plus en plus, et je me demande chaque jour comment la machine

atteindra la fin de la saison et des dimensions raisonnables.

Je ne dois même pas avoir la ressource de vous parler du manifeste du centre gauche; car c'est la province qui semble en avoir eu la primeur, et j'aurais l'air, à vous en parler, de Gros-Jean en remontrant à son curé. Je vous rendrai compte demain de l'effet qu'il aura produit.

Il ne me reste à vous signaler que la note officielle du *Bien public* et la lettre adressée à la *Patrie* par M. Saint-René Taillandier.

Le *Bien public* déclare fautive de tous points l'assertion de quelques personnes « intéressées au rétablissement des jeux » sur une prétendue intention du gouvernement d'en permettre l'essai plus ou moins loyal dans certaines localités. Ces rumeurs figuraient, en effet, ces jours-ci, dans deux ou trois journaux; mais, n'y croyant pas, je ne vous en ai pas parlé, et j'ai bien fait.

Quant à M. Saint-René Taillandier, sous-secrétaire d'Etat à l'instruction publique, mais démissionnaire depuis cinq jours, il écrit à la *Patrie*, pour rectifier le bruit qui attribuait sa retraite à son attitude trop hostile dans l'affaire de M^{lle} Loizillon. Cette dernière est, comme vous le savez, une inspectrice d'école, dénoncée comme irréligieuse par des fanatiques.

M. Saint-René Taillandier commence par justifier complètement M^{lle} Loizillon, au lieu de l'accuser, et il paraît d'ailleurs que cette justification était déjà faite aux yeux des plus prévenus.

Mais ce qu'il ne dit pas et ce que je sais personnellement, c'est qu'il quitte le ministère pour n'y pas rester auprès de M. Jules Simon qui a la propriété de lui déplaire de la façon la plus complète, surtout à cause de ses complaisances pour le cléricalisme.

M. Saint-René Taillandier est pourtant un homme animé de croyances très-nettes; mais il aime la franchise et la lumière, et regarde la conduite des gens de la droite comme pleine de dangers si tous les hommes patriotes et libéraux ne se rallient pas à la République.

Vous connaissez, du reste, la conversion qui commence à se faire à cet égard chez une partie des monarchistes, et les informations contenues là-dessus dans votre numéro de ce matin sont parfaitement exactes en ce qui concerne les hommes intelligents du parti.

N.

Le Rapport de M. de Cisse

Voici le texte du rapport adressé par M. de Cisse au président de la République, et dont le télégraphe nous a apporté hier le résumé sommaire :

Trouville, 10 août 1872.
Monsieur le président, deux questions d'ordre différent, mais qui touchent l'une et l'autre à la moralité de l'armée, ont plusieurs fois attiré l'attention des législateurs.

La première, sur laquelle l'Assemblée nationale a hautement manifesté sa volonté, est la nécessité d'introduire dans nos règlements militaires des dispositions qui les mettent en harmonie avec les principes de notre code, et qui assurent aux hommes de tous les cultes le libre exercice de leur religion.

La seconde, qui intéresse plus directement la discipline de l'armée, est la recherche des moyens les plus propres à combattre l'ivrognerie et à rendre plus efficace la peine disciplinaire de la prison.

En ce qui concerne la première de ces deux questions, l'exercice de la liberté religieuse, il m'a paru qu'il convenait de ne plus laisser à l'initiative ou au bon vouloir des chefs de corps le soin de donner aux militaires sous leurs ordres les facultés que réclament les besoins de leur conscience, et d'en faire l'objet d'une prescription spéciale inscrite en tête du règlement sur le service intérieur.

En ce qui concerne la seconde, les moyens de combattre l'ivrognerie et de rendre plus efficace la punition disciplinaire de la prison, j'ai cru devoir présenter l'avis d'une haute commission présidée par M. le maréchal Canrobert, et qui a formulé ses conclusions dans un rapport fortement motivé, qui peut se résumer ainsi qu'il suit :

Le règlement du 2 novembre 1833, sur le service intérieur des troupes, ne punit l'ivresse qu'autant qu'elle trouble l'ordre.

Cela est très-regrettable, car l'ivresse mène à l'ivrognerie, qui aboutit l'homme et lui ôte toute valeur. Loin d'atténuer la gravité d'une faute, elle exaspère une faute de plus; elle doit donc être sévèrement réprimée partout et toujours, et il faut même, en prévision des fautes que le soldat

durée de ces indispositions plus effrayantes que dangereuses. Ce fut bien autre chose lorsqu'il eut à venir à bout des impatiences d'Octave. Le marquis voulait partir immédiatement.

— Qu'importait une souffrance passagère, disait-il, au prix d'un devoir sacré!

— Ce devoir sacré ne l'ordonne pas de tenter l'impossible, répétait Maxime.

— Eh! mon Dieu, emporte des flacons, des sels, tous ce que tu voudras; puisque cette pauvre machine humaine est incapable de résister à la première émotion. Dussé-je en mourir, nous partirons.

— Tu ne mourras pas, et nous attendrons. Je te demande vingt-quatre heures...

— Pas une minute. Viens-tu?

Dès les premiers pas, il se vit obligé de reconnaître que ses forces l'abandonnaient. Il se rejeta dans son fauteuil et parut écouler avec plus de calme les raisonnements de Maxime.

— Da deux heures l'une, disait Maxime avec son sang-froid désespérant, ou notre arrivée est attendue avec impatience, mais alors nous ne serons pas un jour sans recevoir de nouvelles; ou l'on ne nous attend pas, et nous arriverons à temps.

Le dilemme était rigoureux; mais vous concevez que le marquis ne se trouvait pas d'humeur à accepter des consolations aussi faciles. Il est bon d'ajouter que le ton de Maxime ne prêchait pas d'exemple. Malgré l'assurance de sa voix, on y sentait percer une inquiétude réelle. Octave, qui le connaissait bien, l'excitait à parler, espérant le trouver en défaut, et lui prouver la nécessité de partir sans délai; mais Maxime se tenait en garde, et son optimisme simulé résista jusqu'au bout.

(A suivre.)

PROSPER CHAZEL.

FEUILLETON DU JOURNAL DE LYON

Du 22 Août 1872.

LA HAIE-BLANCHE

DEUXIÈME PARTIE

LA CRISE

Lo départ de Maxime coupa court à l'insomnie d'Octave. Il voulait bien songer à la Haie-Blanche, peser encore une fois le pour et le contre, mais bientôt ses idées se confondirent, et il laissa sa tête retomber sur l'oreiller. Bref, il dormait de tout son cœur, quand son valet de chambre entra discrètement la porte. La pendule marquait dix heures du matin.

— Quoi de nouveau Joseph? dit-il, en élevant les bras. Le courrier est-il arrivé?

— Il n'y a qu'un journal et une lettre, monsieur le marquis.

— Voyons cela...

Le journal en question n'était autre que l'Inévitable *Etoile* de la *Normandie*. Vous concevez bien que le marquis n'éprouva point tout d'abord le besoin de se livrer à cette lecture. Il avait même fait le geste d'envoyer le journal sous bande rejoindre le feu qui brû-

lait dans la cheminée, lorsqu'un scrupule l'arrêta.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

du 22 août

PAR BOULADE, ING.-OPTICIEN

Thermomètre	Pression	État	Vent
minima	maxima	baromètre	du ciel
+13°	+22°	0,745	nuageux
Hauteur de la Saône au-dessus de l'écluse...			
Sa température...			
Hauteur du Rhône au-dessus de l'écluse...			
Sa température...			
Quantité d'eau tombée à Lyon du 1 ^{er} au 15 août...			0,033

SPECTACLES ET CONCERTS

23 Août.

GRAND-THÉÂTRE

Aujourd'hui Jeudi, 22 Août 1872

DERNIÈRES REPRÉSENTATIONS DE

LA CHATTE BLANCHE

grande féerie

en 3 actes et 24 tableaux, de MM. Cogniard frères, jouée par les artistes du théâtre de la Gaîté, de Paris. — Décors et costumes entièrement neufs. — Trois grands ballets, réglés par M. Justanant, et exécutés par 100 danseuses. — On commencera à 8 heures 1/2.

AVIS. — Le bureau de location est ouvert tous les jours, de 10 heures du matin à 6 heures du soir, à la façade du théâtre, sous le grand vestibule. — On peut s'y procurer, à l'avance, des places pour toutes les représentations de la *Chatte Blanche*. — Les cartons pris le soir, au bureau, ne sont valables que pour la représentation du soir.

Jeudi, 23 Août 1872

Clôture des représentations de la Chatte Blanche

THÉÂTRE DES NOUVEAUTÉS

Les Brigands, opéra-bouffe, musique de J. Offenbach.

Au 2^e acte, divertissement.

On commencera à 8 heures.

SOCIÉTÉ DES CONCERTS DE BELLECOUR.

Première partie.

1. Ouverture du *Pré aux Clercs* (Hérold).
2. Le Beau Danube Bleu, valse (Strauss).
3. Fantaisie sur la *Fille du régiment* (Gentil).
4. Ouverture des *Joyeux compagnons de Windsor* (Nicolaï).

Deuxième partie.

1. Ouverture de *Semiramide* (Rossini).
2. Fantaisie sur *Roméo et Juliette* (Marchetti), arrangée par A. Luigini fils.
3. Marche aux flambeaux (Meyerbeer).
4. Les Pages de la Reine, polka (Mey).

On commencera à 8 heures 1/4

COURS OFFICIEL DES DENRÉES

du 10 au 12 août 1872.

Marché aux grains.

	Prix moyen.
Blé.....	l'hectolitre 21 09
Orges.....	le quintal métrique 28 50
Farine rendue.....	38 65
Seigle.....	l'hectolitre 19 20
Sarrasin.....	40 80
Mais.....	13 30
Avoine.....	7 65

Marché des bestiaux sur pied (Vaise).

	le quintal métrique.
Vache.....	178
Veau.....	202
Mouton.....	181
Porc.....	130

Marché en gros de la Martinière.

	la pièce
Dindes.....	4
Oies.....	2
Canards.....	3 50
Poulets.....	1 90

Pigeons.....

le kilogramme 1 90

le cent 6 50

le kilogramme 1 40

Pommes de terre.....

le quintal métrique 12

Châtaignes.....

le quintal métrique 12

Crée de la marée.

Marée fine.....

le kilogramme 3 20

Marée ordinaire.....

la bourriche 1 90

Huites.....

le kilogramme 1 80

Tanchées.....

le kilogramme 3

Brochets.....

le kilogramme 4

Brochetons.....

le kilogramme 3 98

Crée du gibier.

Lièvres.....

la pièce 1 90

Pardreaux.....

le kilogramme 1 90

Bécasses.....

le kilogramme 1 90

Faisans.....

la douzaine 39 38

Alouettes.....

le quintal métrique 39 38

Marché en gros des vins à Serin.

Vins du Beaujolais.....

l'hectolitre 55

Vins du Beaujolais.....

1871..... 45

Vins du Maconnais.....

1871..... 38

Vins de Villefrance.....

1871..... 40

Vins du Bugey.....

1871..... 32

Divers en boutique.

Pain de ménage.....

le kilogramme 40

Bœuf.....

1 55

Vache.....

1 45

Veau.....

2

Mouton.....

1 90

Porc.....

2

Divers aux halles.

Pain de ménage.....

le kilogramme 38

Bœuf.....

1 40

Vache.....

1 30

Veau.....

1 20

Mouton.....

1 60

Porc.....

1 70

Fourrages.

Foin.....

le quintal métrique 7 25

Paille.....

pour le maire de Lyon, 5

L'adjoint délégué,

C. BOUCHU.

CHALES INDIENS

Imitation brevetée du chale de l'Inde.

Fabrique et vente, 1, rue de l'Hôtel-de-Ville, Lyon.

3784

A VENDRE Belle Chienne d'ar-

bois, 40, de 10 à 2 heures.

S'adresser rue Du-

bois, 40, de 10 à 2 heures.

ARTS ET MÉTIERS

ÉCOLE PRÉPARATOIRE

Depuis 15 ans, plus de cent élèves ont été admis. — Cette année, au dernier concours, onze élèves présentés par cette école ont tous été déclarés admissibles. S'adresser au Principal du Collège de Tournay (Saône-et-Loire).

3938

LA POUDRE TACHET

Est la meilleure pour la destruction des insectes.

— E. GALZY, successeur, rue Bugeaud,

28, Lyon.

3373

MICHEL LEVY FRÈRES, ÉDITEURS

Rue Auber, 3, place de l'Opéra

LIBRAIRIE NOUVELLE, boul. des Italiens, 15.

EN VENTE:

L'HOMME-FEMME

Par Alex. DUMAS Fils. — Un volume grand

in-18. — Prix: 2 francs (franco).

Ce remarquable ouvrage est l'événement du

jour. M. Al. Dumas fils y soutient, de toute

son autorité, la plus éminente et la plus po-

gnante des thèses, sur un sujet brûlant, bien

digne de tenter le talent humain, scrutateur

et profondément incisif de l'auteur de la *Dame*aux Camélias, du *Demi-Monde* et de l'*Affaire*

Clémenceau.

COMMISSION VITICOLE ET SÉRICICOLE

A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE LYON

Cabinet d'études microscopiques (au parc de la Tête-d'Or, chalets de la commission, près du promenoir de la 5^e galerie).

Le cabinet d'études microscopiques est ou-

vert au public les mardis, jeudis et samedis de

2 à 4 heures.

Il sera délivré aux éducateurs un bulletin

constatant le résultat des épreuves auxquelles

les papillons reproducteurs, les chrysalides et

les graines de leurs récoltes auront été sou-

mises pour en déterminer l'état sain ou cor-

pusculaire.

Cet examen microscopique est absolument

gratuit.

Tous les renseignements fournis par l'appli-

cation de la science à la sériciculture seront

mis à la disposition des éducateurs.

La commission fait appel à toutes les per-

sonnes qui s'intéressent à la pratique et à la

science séricicole.

Elle se fera un devoir de mettre à l'essai

tous les procédés qui pourront lui être pré-

sentés pour combattre les maladies des vers à

soie, et de suivre scrupuleusement les pres-

criptions des inventeurs eux-mêmes.

Institut Matrimonial de France

FONDÉ PAR M^{me} DE SAINT-JUST

Pour faciliter entre les familles honorables et

opulentes les alliances les mieux assorties au

point de vue physiologique et social. — Dots

de 100.000 francs jusqu'à plusieurs mil-

lions.

Rue de Maubeuge, 32, Paris.

Le but moral de l'Institut Matrimonial que

je viens de fonder me permet d'offrir aux fa-

milles dans la grave question du mariage mon

concours maternel et dévoué et de me placer

à la tête d'une profession que je considère

comme éminemment utile et toute sociale.

Cette profession que le préjugé a frappée

jusqu'ici de réprobation n'a pas été comprise

comme elle le mérite, ni exercée comme elle

devait l'être au grand jour.

En me faisant l'intermédiaire, le trait-d'uni-

on entre les familles honnêtes je crois rem-

plir une véritable mission, un devoir impor-

tant par les circonstances présentes, aujourd'hui

que notre société ébranlée dans sa base a be-

soin de se reconstituer et de trouver des cœurs

dévotés et courageux pour aider au mouve-

ment de régénération sociale qui s'accomplit.

La noblesse et la haute bourgeoisie tendent

de plus en plus à se rapprocher par des ma-

riages, les uns apportent un nom glorieux,

autres conquis, les autres une fortune acquise

honorablement par l'intelligence et le travail.

De ces alliances il doit sortir une race nou-

velle forte et saine, où les vertus domestiques

s'unissent aux chevaleresques, le travail, l'honneur,

l'intelligence à la richesse, seront

pour notre société autant d'éléments régéné-

rateurs.

C'est dans ce but, cette espérance que j'ai

fondé mon Institut matrimonial, création

aussi utile que pratique et méritant à tous les

titres la confiance des mères de familles que je

suis appelée à représenter dans leurs intérêts

les plus chers.

Comprenant l'importance de ma mission et

la responsabilité d'un tel mandat j'apporai

dans son exécution la foi la plus profonde et

le dévouement le plus complet.

Ancienne élève du Sacré-Cœur, mon édu-

cation, mes principes, mes sentiments religieux

sont les garanties que je puis offrir aux fa-

milles et c'est sous le patronage et la protec-

tion du clergé que je place mon œuvre.

Mon but est saint et grand, puissent les

cœurs honnêtes le comprendre et marcher avec

moi en prenant pour devise :

FRANCE — RELIGION — FAMILLE.

ANNONCES LEGALES, JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

Etude de M^e GINET, huissier à

Lyon, cours de Brosses, 16.

Vente judiciaire

et en bloc

D'UN FONDS DE CHARRON

établi à Lyon, rue Trouvère, 11,

près la place de la Croix, à la

Guillotière.

Le lundi vingt-six août mil

huit cent soixante-douze, à une

heure après midi, à Lyon, rue de

Lyon, numéro 30, en l'étude et

par le ministère de M^e Curty, no-

taire.

Il sera procédé à la vente aux

enchères et en bloc de l'outillage,

marchandises et de quelques

meubles, le tout composant un

fonds de charbon, sis à Lyon, rue

Tourville, numéro 11, ensemble

la subrogation au bail des lieux,

la clientèle et l'achalandage.

Cette vente aura lieu au comp-

tant, sur la mise à prix qui sera

fixée lors de l'ouverture des en-

chères et aux clauses et condi-

tions portées au cahier des char-

ges.

A défaut d'enchérisseurs sur

la vente en bloc, les objets compo-

sant ledit fonds seront vendus au

détail aux enchères et au com-

pant le samedi prochain, mercredi

vingt-huit août, à dix heures du

matin, à Lyon, sur la place de la

Croix.

GINET, huissier.

Pour prendre communication

du cahier des charges, s'adresser

à M^e Curty, notaire. 3953

Le samedi vingt-quatre août

mil huit cent soixante-douze, à

dix heures du matin, dans les

magasins généraux, place du

Bassin-de-la-Gare-d'Eau, il sera

procédé à la vente aux enchères

de 122 sacs farines de diverses

qualités.

Le tout saisi. 3946

Cabinet de M. Jules ROLLAND,

expert-tenancier de livres, rue de

la Bourse, 53, Lyon.

Le tribunal de commerce de

Lyon, jugeant en dernier ressort

a, à la date du vingt-six juillet

mil huit cent soixante-douze,

procédé à la vente par la loi

sur les faillites.

Dit en outre que M. Jaillard

est nommé juge commissaire de

ladite faillite et le sieur Jules

Rolland syndic définitif.

Lyon, le dix-neuf août mil huit

cent soixante-douze.

Le juge commissaire,

L. JAILLARD.

M^{me} VEUVE GRAZIANI

possédant un grand appartement,

fixée lors de l'ouverture des en-

chères et aux clauses et condi-

tions portées au cahier des char-